

**Réglementant la circulation et le stationnement rue Pierre Paris
et rue du Pavé dans le cadre d'un nettoyage de la voirie
le vendredi 2 mai 2024**

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 24 avril par le service technique de la CN, sollicitant l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement rue Pierre Paris et rue du Pavé afin de réaliser un nettoyage de la voirie, le jeudi 2 mai 2024 entre 7h00 et 18h00,

Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le jeudi 2 mai 2024 entre 7h00 et 18h00, la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules rue Pierre Paris et rue du Pavé dans le cadre d'un nettoyage de la voirie.

Article 2

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le responsable du service technique de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- Le lieutenant du centre de secours,
- Villedieu-Interocm,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 25/04 au 16/05/2024

La notification faite le 25/04/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 25 avril 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER